

GROUPE

COMPAGNIE

UNITÉ

0.7

P.V N° 1587 / 19 81

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

O.V.N.I - V

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

V. H., Témoin.

RÉFÉRENCES

CE JOUR cinq août mil neuf cent quatre vingt-un

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

V. H., Gendarme O.P.J

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Entendons à son domicile :

M. V. H, ans, retraité, demeurant lieu-dit
à né le à , nationalité
française, qui nous déclare à 16 heures 40 : -----

--- Lundi 3 août 1981, vers 22 heures 35; alors que je venais
de couper l'eau d'arrosage dans mon terrain, mon attention a été
attirée par une chose étrange.---

--- En effet à 400 mètres de moi, vers le , à environ 200 mètres
d'altitude, j'ai vu passer un engin volant en direction de

--- Il s'agissait d'un engin de forme arrondie sur l'avant,
comportant immédiatement derrière une flamme bleutée sur tout le
pourtour, puis une longue flamme entourée d'un halo violet.
La flamme principale, de couleur "OR" dont le centre était d'un
blanc éclatant, s'allongeait sur une bonne trentaine de mètres
vers l'arrière de l'engin. Dans cette flamme j'ai pu remarquer
des remous qui revenaient vers le centre. L'objet volait dans
le ciel , suivant une inclinaison vers le bas, semble-t-
il d'une trentaine de degrés. Ensuite l'engin est passé au dessus
du village de à basse altitude, car il m'a caché la lumière
rouge située au sommet du clocher de l'église du village. Dans
cette position la flamme s'est retrécie, vu l'angle fermé, fermé
entre moi et l'engin, puis elle a disparu complètement vers

--- Pensant que l'engin avait peut être heurté la montagne, j'ai
tendu l'oreille, mais je n'ai perçu aucun bruit. ---

--- Au moment des faits le temps était beau, très clair, le ciel
étoilé, température douce, je n'ai entendu aucun son, ni senti
d'odeur. Je n'ai ressenti aucune chaleur, vibration, ou autre
sensation pouvant provenir de cet engin. Seul un halo de lumière
a éclairé le secteur où je me trouvais. L'apparition a duré
40 secondes environ. ---

--- Je n'ai pas osé déranger la Gendarmerie dans la nuit. Le
lendemain ne voyant aucun article de presse relatant les faits,
j'ai téléphoné au journal pour raconter cette histoire pour, par
ce biais, aviser les personnes intéressées par ces phénomènes.---

Le 3 août 1981 à 17 heures 15. Lecture faite par moi de la déclara-
tion ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter
ou à y retrancher. - A signé au carnet de déclarations.